

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 21 octobre 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/10/21-7/05

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20221021-lmc100000024415-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 27/10/2022

Réception Préfet : 27/10/2022

Publication RAAD : 27/10/2022

OBJET : Cession de locaux de bureaux situés au "Centre d'affaires Thiers Gallieni" à Melun.

Le Département est propriétaire de locaux de bureaux inoccupés situés avenue Gallieni à Melun, qui ne répondent aujourd'hui à aucun besoin.

La SCI TOCE s'est récemment montrée intéressée par ce bien. Après négociation, il est proposé de le lui céder au prix de 175 000 €. Ce prix entre dans une marge de 15% de la valeur vénale estimée par les Domaines (205 000 €)

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 1,

VU l'avis de France Domaine n°OSE-2021-77288-73287 en date du 11 octobre 2021,

VU la demande d'avis à France Domaine n°9611901 du 17 août 2022

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la cession des lots de copropriété n°2 et 3 pour une surface totale de 151,53 m² aux premier et deuxième étages de l'immeuble situé 49-51 avenue Gallieni à Melun érigé sur la parcelle cadastrée section AZ n°318, au bénéfice de la SCI TOCE, au prix de 175 000 €,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'acte destiné à concrétiser cette cession,

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur l'opération 2022 «Services départementaux cessions » de l'action « Services départementaux » .

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Vincent ÉBLÉ
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT qui a donné pouvoir à M. Thierry CERRI
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE qui a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à Mme Emma ABREU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne